

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 12 novembre 2025 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, monsieur le conseiller Stéphane Goulet, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

.

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2025-11-264

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025 À 19 H 00

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2025
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 octobre 2025
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
 - 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

- 7.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Demande de dérogation mineure: DM-2025-11 visant la création du lot 6 699 390 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Lac-Fiddler
- 8.2 Dossier PIIA-2025-44: Construction d'une habitation sur le lot 4 962 111 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades
- 8.3 Dossier PIIA-2025-53: Construction d'une habitation sur le lot 4 962 114 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades
- 8.4 Dossier PIIA-2025-57: Construction d'une habitation sur le lot 3 208 048 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Cambria
- 8.5 Dossier PIIA-2025-59 : Modification au projet de construction d'une habitation au 21, chemin des Huards
- 8.6 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels: Vincent Pelletier
- 8.7 Déclaration d'un chien potentiellement dangereux
- 8.8 Adoption du projet de schéma de couverture de risques révisé 2025-2035 (3e génération) de la MRC d'Argenteuil
- 8.9 Addenda à l'entente de location d'un espace dans le poste de pompiers du secteur de Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme
- 8.10 Approbation d'une servitude de conservation affectant les lots 6 698 573 et 6 326 472 du cadastre du Québec
- 8.11 Adjudication du contrat de gré à gré pour les travaux de pulvérisation et mise en forme du chemin Riddell
- 8.12 Adjudication du contrat de gré à gré relatif à la mise à jour de l'identité visuelle et du site Web de la Municipalité de Mille-Isles
- 8.13 Adjudication du contrat de gré à gré relatif à l'acquisition d'un ponceau de 1200 mm pour le chemin De Koninck
- 8.14 Autorisation de paiement de décompte progressif numéro 2 à l'entreprise Uniroc pour les travaux de stabilisation de la Côte Saint-Joseph
- 8.15 Acceptation provisoire des travaux de stabilisation de la Côte Saint-Joseph
- 8.16 Acceptation finale des travaux d'installation d'un ponceau en béton de 1500 mm de diamètre sur le chemin Mille-Isles Ouest
- 8.17 Approbation de la programmation numéro 2 du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028)
- 8.18 Aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés - année 2024-2025
- 8.19 Demandes d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés – année 2025-2026
- 8.20 Démission de monsieur Éric Laroche à titre de pompier au Service de sécurité incendie
- 8.21 Demande d'aide financière au programme Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) - catégorie « attraits, activités et équipements »
- 8.22 Demande d'aide financière au programme Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) - catégorie « études et services-conseils »
- 8.23 Nomination d'une élue pour siéger sur le comité de dons de « LES TRÉSORS DU DÔME »

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

- 8.24 Nomination de représentantes du conseil au sein du Comité consultatif d'urbanisme
- 8.25 Autorisation du passage de l'événement cycliste « Coupe de l'Avenir » sur le territoire de Mille-Isles en juillet 2026
- 8.26 Abrogation de la résolution numéro 2025-07-172 relative à l'acquisition du lot 3 208 326 du cadastre du Québec
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2025-11-265

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2025

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du *1 octobre 2025* a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du *1 octobre 2025*.

ADOPTÉE.

2025-11-266

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de octobre 2025.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de octobre 2025 totalisant **92 122,71 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de octobre 2025.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 octobre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 octobre 2025.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois d'octobre 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Finances et administration (monsieur le conseiller Stéphane Goulet) :

La direction de la Municipalité finalise activement le budget 2026 avec un objectif clair: améliorer continuellement les services aux citoyens tout en limitant les hausses de taxes. C'est un exercice annuel à la fois exigeant et mobilisateur pour le conseil.

La Municipalité met en œuvre une gestion proactive et responsable de ses créances, guidée par des principes de rigueur et d'ouverture. L'objectif est d'assurer le paiement des comptes, tout en offrant, au besoin, des ententes de paiement afin de permettre à chacun d'acquitter son solde.

Loisirs, culture et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

La Municipalité invite les familles de Mille-Isles à inscrire leurs enfants d'ici le 14 novembre pour la distribution des cadeaux du Père Noël. Accompagné de ses lutins, le Père Noël parcourra le territoire le 30 novembre afin de remettre un présent aux enfants inscrits. Pour connaître les modalités d'inscription, consultez la plus récente infolettre ou visitez notre site Internet.

Travaux publics et infrastructures (madame la conseillère Dawn Charles) :

Voici ce qui s'est passé au cours des six dernières semaines:

- 1) Nettoyage des fossés et rinçage des ponceaux sur les chemins Spinney et Des Pins;
- 2) Remplacement des ponceaux sur De Koninck, Corriveau et Du Domaine ;
- 3) Préparation de tout l'équipement d'hiver et remisage de tout l'équipement d'été ;
- 4) Installation de toutes les contre-fenêtres au Maple Grove ;
- 5) Remplacement de 54 lampadaires défectueux : ils fonctionnent maintenant très bien ;
- 6) Réception de notre nouvelle rétrocaveuse : le représentant est déjà venu donner une formation ;
- 7) Nous retirerons le pavage du chemin Riddell cette semaine.

Le mandat temporaire de nos employés, Axel Patterson et Joseph Theriault, prend fin ce vendredi. Nous les remercions pour leur travail exemplaire cette saison et espérons avoir l'occasion de collaborer de nouveau avec eux l'an prochain.

Here is what has been going on in the last 6 weeks:

- 1) *Ditching & flushing out the Culverts on Spinney & Des Pins ;*
- 2) *Culverts replaced on De Koninck, Corriveau & Du Domaine ;*
- 3) *Getting all the winter equipment ready and putting all the summer equipment away ;*
- 4) *Put all the storm windows in the Maple Grove ;*
- 5) *Replaced 54 street lights that were not working, and they are now working great ;*

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

- 6) *Received our new backhoe and the representant already came & did a training ;*
- 7) *We will be removing the pavement from Riddell road this week.*

The temporary assignment of our employees, Axel Patterson and Joseph Theriault, ends this Friday. We thank them for their exemplary work this season and hope to have the opportunity to work with them again next year.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

L'adoption de la troisième génération du schéma de couverture de risques de la MRC d'Argenteuil est prévue à l'ordre du jour de ce soir. Cet exercice, à la fois structurant et enrichissant, dresse un portrait clair de notre Service de sécurité incendie et fixe des objectifs pour les dix prochaines années.

Les nouvelles orientations du ministère de la Sécurité publique représentent un défi de taille pour les municipalités du Québec. Nous demeurons toutefois confiants de pouvoir y répondre adéquatement et d'offrir à nos citoyens un cadre de vie sécuritaire.

Urbanisme et développement du territoire (madame la conseillère Diane Bélair)

La charge de travail de l'équipe d'urbanisme diminue progressivement alors que s'achève une année record en matière de nouvelles constructions à Mille-Isles. Après une année 2024 exceptionnelle (14 nouvelles constructions), 2025 bat déjà tous les records avec 39 nouvelles constructions à ce jour. Et l'année n'est pas terminée.

Nous poursuivons l'amélioration continue de notre réglementation d'urbanisme et la gestion des projets de développement, dans le respect du cadre de vie exceptionnel des Mille-Isloises et des Mille-Islois.

Environnement et développement durable (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

Le Comité consultatif d'urbanisme amorce les travaux d'élaboration du Plan d'action pour la conservation des milieux naturels et la connectivité écologique de Mille-Isles, en vue d'obtenir la certification Municipalité Éco-connectée. Ce projet porteur, aligné sur l'effort déployé en 2025 pour conserver plus de 80 % de la Réserve Tamaracouta, s'inscrit pleinement dans notre vision de développement durable.

Maire :

Bonsoir à toutes et à tous,

Nous voici réunis pour la première séance publique du nouveau conseil municipal de Mille-Isles.

Je tiens d'abord à exprimer toute ma fierté et ma gratitude envers notre communauté pour la confiance qu'elle nous accorde pour les quatre prochaines années, et ce, par acclamation. Je souhaite également remercier M. Michel Boyer, qui a eu la générosité de se désister à la dernière minute afin d'éviter que la municipalité doive organiser une élection pour un seul siège — une démarche qui aurait coûté plus de 25 000 \$ et ralenti l'administration municipale pendant près d'un mois.

Nouvelle répartition des mandats

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

Nous avons ajusté la répartition des responsabilités du conseil, notamment en ajoutant le mandat Finances et administration. Voici un aperçu des dossiers confiés à chacun des conseillers :

*Environnement et développement durable – Yvon Arnold
Sécurité publique – Francis Léger
Urbanisme et développement du territoire – Diane Bélair
Finances et administration – Stéphane Goulet
Loisirs, culture et vie communautaire – Julie Léveillé
Travaux publics et infrastructures – Dawn Charles*

Fonctionnement du conseil

Nous poursuivrons notre façon de faire habituelle : chaque conseiller demeure indépendant, dispose d'une voix égale et d'un droit de parole complet en plénière. C'est en séance plénière que l'administration présente les sujets à l'ordre du jour, ainsi que les projets à venir — souvent à huis clos. C'est également là que se tiennent les discussions de fond, dans le but de parvenir à des décisions unanimes, tout en respectant les divergences d'opinions lorsqu'elles se présentent.

Projets et priorités pour le mandat

*Réfection et entretien des chemins municipaux.
Mise en œuvre du Parc Tamaracouta/De Volpi-Groome
Consolidation du département de la voirie pour améliorer l'efficacité et maîtriser les coûts.
Mise à jour continue de la réglementation municipale.
Réflexion sur le service incendie, à la suite de la décision de ne pas se regrouper avec Lachute.*

Concernant la caserne de Bellefeuille, dont nous sommes locataires, celle-ci nous permet de respecter la zone de couverture de 8 km, ce qui maintient des primes d'assurance plus abordables pour nos citoyens. Or, la Ville de Saint-Jérôme envisage de redéfinir la vocation de cet immeuble, et notre bail se termine le 31 décembre 2027. Il faudra donc amorcer une réflexion afin d'assurer la continuité — voire l'amélioration — du service dans l'est de notre territoire.

Cette réorganisation des infrastructures sera un projet à moyen terme, qui ne pourra se concrétiser qu'avec un soutien financier substantiel du gouvernement et l'appui de la population. Il n'est pas question de dépenser pour dépenser : chaque décision sera guidée par la prudence et le bon sens.

Transparence et communication

Comme toujours, nous demeurons fidèles à notre engagement de transparence. Nous vous tiendrons informés des développements dès qu'il y aura des éléments concrets à partager.

Merci encore, sincèrement, pour votre confiance. Ensemble, continuons de bâtir une communauté forte, solidaire et fière.

Good evening everyone,

We are gathered here for the first public meeting of the new Mille-Isles municipal council.

First, I want to express my pride and gratitude to our community for the trust you have placed in us for the next four years, by acclamation. I would also like to thank Mr. Michel Boyer, who generously withdrew at

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

the last minute to avoid the need for the municipality to organize an election for a single seat — a process that would have cost more than \$25,000 and delayed municipal operations for nearly a month.

New Distribution of Mandates

We have adjusted the distribution of council responsibilities, notably by adding the Finance and Administration mandate. Here is an overview of the files assigned to each councillor:

*Environment and Sustainable Development – Yvon Arnold
Public Safety – Francis Léger
Urban Planning and Land Development – Diane Bélair
Finance and Administration – Stéphane Goulet
Recreation, Culture, and Community Life – Julie Léveillé
Public Works and Infrastructure – Dawn Charles*

Council Operations

We will continue with our usual approach: each councillor remains independent, has an equal vote, and full speaking rights in plenary sessions. It is during these sessions that the administration presents the agenda items and upcoming projects — often in closed session. It is also there that in-depth discussions take place, with the goal of reaching unanimous decisions while respecting differing opinions when they arise.

Projects and Priorities for the Term

*Repair and maintenance of municipal roads.
Implementation of the Tamaracouta/De Volpi-Groome Park.
Strengthening the Public Works Department to improve efficiency and control costs.
Ongoing updates to municipal regulations.
Reflection on the fire service, following the decision not to merge with Lachute.*

Regarding the Bellefeuille fire station, which we lease, it allows us to meet the 8 km coverage zone requirement, helping to keep insurance premiums more affordable for our citizens. However, the City of Saint-Jérôme is considering redefining the purpose of this building, and our lease ends on December 31, 2027. We will therefore need to begin considering how to ensure continuity — or even improvement — of service in the eastern part of our territory.

This reorganization of infrastructure will be a medium-term project, which can only be realized with substantial financial support from the government and the backing of our residents. There will be no spending for the sake of spending: every decision will be guided by prudence and common sense.

Transparency and Communication

As always, we remain committed to transparency. We will keep you informed of developments as soon as there are concrete updates to share.

Once again, thank you sincerely for your trust. Together, let's continue building a strong, united, and proud community.

7. Dépôt de rapports

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis pour le mois de septembre 2025.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois d'octobre 2025.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de septembre 2025.

7.4 *Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des élus :

Monsieur Howard Sauvé, maire
Monsieur Yvon Arnold, conseiller siège no.1
Monsieur Francis Léger, conseiller siège no. 2
Madame Diane Bélair, conseillère siège no. 3
Monsieur Stéphane Goulet, conseiller siège no. 4
Madame Julie Léveillé, conseillère siège no. 5
Madame Dawn Charles, conseillère siège no. 6

Le tout conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. (RLRQ, c. E-2. 2, article 357 et suivants)* et transmet ces dernières au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

8. *Affaires diverses*

2025-11-267

8.1 *Demande de dérogation mineure: DM-2025-11 visant la création du lot 6 699 390 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Lac-Fiddler*

Considérant que la demande vise à réduire la superficie du lot projeté 6 699 390 du cadastre du Québec à 14 359,40 mètres carrés, tel qu'identifié au plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Carl Lejeune, dossier 202447MB-2rgp, minute 5 743 ;

Considérant que la grille de spécifications de la zone H-19 du *Règlement de zonage numéro RU.02.2011* prescrit une superficie minimale de 20 000 mètres carrés ;

Considérant que tous les documents requis en vertu du *Règlement numéro RU.09.2012 sur les dérogations* mineures ont été déposés ;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

Considérant que la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme ;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Considérant que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique et de santé publique ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général ;

Considérant que la demande a un caractère mineur ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 28 octobre 2025 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2025-11 visant à réduire la superficie du lot projeté 6 699 390 du cadastre du Québec à 14 359,40 mètres carrés, représentant une dérogation de 5 640,60 mètres à la superficie minimale de 20 000 mètres carrés prescrites à la grille de spécifications de la zone H-19 du *Règlement de zonage numéro RU.02.2011*, et ce, sans condition.

ADOPTÉE.

2025-11-268

8.2 Dossier PIIA-2025-44 : Construction d'une habitation sur le lot 4 962 111 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 962 111 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la volonté du conseil municipal de s'assurer de la conformité des travaux ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 4 962 111 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-44, en imposant la condition suivante :

- Qu'une garantie financière de 5 000 \$ soit exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés.

ADOPTÉE.

2025-11-269

8.3 Dossier PIIA-2025-53 : Construction d'une habitation sur le lot 4 962 114 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 962 114 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la volonté du conseil municipal de s'assurer de la conformité des travaux ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 4 962 114 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-53, en imposant la condition suivante :

- Qu'une garantie financière de 5 000 \$ soit exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés.

ADOPTÉE.

2025-11-270

8.4 Dossier PIIA-2025-57 : Construction d'une habitation sur le lot 3 208 048 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Cambria

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale avec garage attenant sur le lot 3 208 048 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Cambria ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 3 208 048 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-57.

ADOPTÉE.

2025-11-271

8.5 *Dossier PIIA-2025-59 : Modification au projet de construction d'une habitation au 21, chemin des Huards*

Considérant que le projet vise la modification au projet de construction d'une habitation au 21, chemin des Huards ;

Considérant que le projet original a été approuvé par la résolution 2024-09-171 ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la modification au projet de construction d'une habitation au 21, chemin des Huards, conformément au dossier PIIA-2025-59.

ADOPTÉE.

2025-11-272

8.6 *Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Vincent Pelletier*

Considérant que le demandeur, monsieur Vincent Pelletier, a déposé une demande de permis de construction numéro 2025-0278 visant la construction d'une résidence dont l'adresse projetée est le 66, chemin Cambria ;

Considérant qu'initialement le numéro de lot de ce terrain était une partie du lot 64 et qu'à la suite de la réforme cadastrale, ce lot porte désormais le numéro 3 208 048 du cadastre du Québec ;

Considérant que selon les termes de l'article 16.1.1 du *Règlement de zonage numéro RU.02.2011*, le versement de la contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels est une condition préalable à la délivrance d'un permis de construction lorsque le terrain pour lequel un permis de construction est demandé est un lot dont l'immatriculation à titre de lot distinct résulte de la rénovation cadastrale ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 6 071,30 \$ ou à une superficie de 369,58 mètres carrés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Vincent Pelletier et que la contribution totale soit de 6 071,30 \$.

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2025-11-273

8.7 **Déclaration d'un chien potentiellement dangereux**

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ c. P-38.002, r. 1), lequel est entré en vigueur le 3 mars 2020 et que ce Règlement établit, entre autres, les pouvoirs des autorités municipales à l'égard des chiens et de leur propriétaire ou gardien ;

Considérant qu'en vertu du règlement précité, le Conseil peut faire déclarer un chien potentiellement dangereux lorsqu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et qu'il lui a infligé une blessure ;

Considérant l'événement survenu le 25 juillet 2025 impliquant un chien de race croisée Labrador et Cane Corso nommé Rocky et identifié au dossier J882541 du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DÉCLARER le chien de race croisée Labrador et Cane Corso nommé Rocky et identifié au dossier J882541 du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, potentiellement dangereux en vertu des articles 8 et 9 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ c. P-38.002, r. 1).

D'ORDONNER au propriétaire ou gardien de Rocky de se conformer aux normes applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux en vertu du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ c. P-38.002, r. 1).

ADOPTÉE.

2025-11-274

8.8 **Adoption du projet de schéma de couverture de risques révisé 2025-2035 (3e génération) de la MRC d'Argenteuil**

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

Considérant qu'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la Sécurité incendie, l'autorité régionale doit procéder à la révision de son schéma de couverture de risques, en commençant au plus tard huit ans après la date de son entrée en vigueur et en suivant la même procédure que celle pour l'établir. Le schéma de couverture de risques révisé doit entrer en vigueur au plus tard 10 ans après cette date ;

Considérant que Les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie décrivent les objectifs de protection contre les incendies et les mesures minimales dont les autorités régionales ou locales doivent tenir compte dans l'établissement de leur schéma de couverture de risques, y compris leur plan de mise en œuvre ;

Considérant qu'en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie « Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre, en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier » ;

Considérant que ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan uni adopté par les municipalités concernées.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Mille-Isles adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé 2025-2035 (3^e génération) de la MRC d'Argenteuil ainsi que son plan de mise en œuvre.

ADOPTÉE.

2025-11-275

8.9 Addenda à l'entente de location d'un espace dans le poste de pompiers du secteur de Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme

Considérant que l'entente de location d'une partie du poste de pompiers du secteur de Bellefeuille de Saint-Jérôme se terminait initialement le 31 décembre 2023 et est depuis renouvelé d'année e année, d'un commun accord entre les municipalités, conformément aux clauses 5.1 à 5.3 de ladite entente ;

Considérant que suivant une évaluation de ses besoins, la Ville de Saint-Jérôme a déterminé qu'elle serait disposée à renouveler le bail pour une période de deux (2) ans ;

Considérant que le mécanisme de renouvellement prévu au bail permet des renouvellements par période successive d'un (1) an à la fois ;

Considérant qu'il y a lieu de convenir d'un addenda pour formaliser le renouvellement de deux (2) ans.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'addenda numéro 1 à l'entente de location d'un espace dans le poste de pompiers du secteur de Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme.

D'AUTORISER monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'addenda pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2025-11-276

8.10 *Approbation d'une servitude de conservation affectant les lots 6 698 573 et 6 326 472 du cadastre du Québec*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles est propriétaire des lots 6 698 573 et 6 326 472 du cadastre du Québec ;

Considérant que la Municipalité a signé une convention relative à l'octroi à la Municipalité de Mille-Isles d'une contribution financière d'un montant maximal de 1 500 000,00 \$, au cours de l'exercice financier 2025-2026 pour la réalisation d'un projet d'acquisition et de protection de la propriété Tamaracouta ;

Considérant que cette entente prévoit que les parties doivent signer et publier un acte de servitude de conservation réelle et perpétuelle en faveur d'un lot appartenant à Conservation de la Nature Canada, à titre de fonds dominant, sur les lots 6 698 573 et 6 326 472 du cadastre du Québec, appartenant à la Municipalité de Mille-Isles ;

Considérant la Municipalité souhaite conserver à perpétuité les attraits écologiques de ces lots.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la servitude de conservation affectant les lots 6 698 573 et 6 326 472 du cadastre du Québec.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gabriel Therrien, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à cette servitude de conservation.

ADOPTÉE.

2025-11-277

8.11 *Adjudication du contrat de gré à gré pour les travaux de pulvérisation et mise en forme du chemin Riddell*

Considérant que la Municipalité souhaite procéder à des travaux palliatifs de pulvérisation de l'asphalte dans le but d'améliorer l'état du chemin Riddell ;

Considérant la soumission numéro 25-360STREV1 de l'entrepreneur Pavages Multipro inc ;

Considérant la recommandation de monsieur Karl Péguy Saint-Fort, directeur général adjoint.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Pavages Multipro inc. le contrat relatif à la pulvérisation et mise en forme du chemin Riddell au montant de 22 729,18 \$, taxes incluses, le tout en conformité avec le *Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle*.

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

ADOPTÉE.

2025-11-278

8.12 ***Adjudication du contrat de gré à gré relatif à la mise à jour de l'identité visuelle et du site Web de la Municipalité de Mille-Isles***

Considérant que la Municipalité souhaite mettre à jour son identité visuelle et son site Web dans le but de renforcer son image, de favoriser le sentiment d'appartenance et d'améliorer ses outils de communication ;

Considérant que ce projet vise à doter la Municipalité d'une signature graphique cohérente et moderne qui reflète ses valeurs, son environnement naturel unique et son dynamisme ;

Considérant qu'une demande de prix écrite a été effectuée auprès de cinq (5) entreprises ;

Considérant la recommandation de monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, qui a effectué l'analyse des soumissions.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise King Communications le contrat relatif à la mise à jour de l'identité visuelle et du site Web de la Municipalité de Mille-Isles au montant de 42 760,00 \$, taxes en sus, en conformité avec le *Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle*.

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

ADOPTÉE.

2025-11-279

8.13 ***Adjudication du contrat de gré à gré relatif à l'acquisition d'un ponceau de 1200 mm pour le chemin De Koninck***

Considérant les travaux de remplacement du ponceau numéro PC-MI-0074, situé sur le chemin De Koninck ;

Considérant qu'un contrat a été octroyé à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport par la résolution 2025-10-254 pour le remplacement de ce ponceau ;

Considérant la soumission numéro 70055926 du fournisseur Infrapipe Solutions Ltd ;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

Considérant la recommandation de monsieur Karl Péguy Saint-Fort, directeur général adjoint.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Infrapipe Solutions Ltd. le contrat relatif à l'acquisition d'un ponceau de 1200 mm pour le chemin de Koninck au montant de 24 978,32 \$, taxes incluses, le tout en conformité avec le *Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle*.

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

ADOPTÉE.

2025-11-280

8.14 ***Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 à l'entreprise Uniroc Construction pour les travaux de stabilisation de la côte Saint-Joseph***

Considérant la résolution numéro 2025-08-209 visant à adjuger à l'entreprise Uniroc Construction le contrat pour les travaux de stabilisation de la côte Saint-Joseph au montant de 146 582,55 \$, taxes incluses ;

Considérant le décompte progressif numéro 2 et la demande de paiement déposés par Uniroc Construction ;

Considérant la recommandation favorable de madame Annie Lépine, ingénieure surveillante du projet, à la suite de l'émission du certificat de paiement numéro 2.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la facture progressive numéro 2 au montant total de 5 890,50 taxes en sus.

DE SPÉCIFIER que la retenue de 10 %, soit de 589,05 \$, taxes en sus, est appliquée tel que prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 5 301,45 \$, taxes en sus, à l'entreprise Uniroc Construction pour les travaux effectués en date du 24 octobre 2025.

ADOPTÉE.

2025-11-281

8.15 ***Acceptation provisoire des travaux de stabilisation de la Côte Saint-Joseph***

Considérant la résolution numéro 2025-08-209 visant à adjuger à l'entreprise Uniroc Construction le contrat pour les travaux de stabilisation de la côte Saint-Joseph au montant de 146 582,55 \$, taxes incluses ;

Considérant le certificat de réception provisoire déposé par madame Annie Lépine, ingénieure surveillante du projet.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la réception provisoire des travaux prévus au contrat TP202506-08 et de remettre la moitié de la retenue de garantie à l'entreprise Uniroc Construction au montant de 5 453,98 \$, taxes en sus, tel que prévu au contrat intervenu avec l'entrepreneur.

ADOPTÉE.

2025-11-282

8.16 Acceptation définitive des travaux d'installation d'un ponceau en béton de 1500 mm de diamètre sur le chemin Mille-Isles Ouest

Considérant la résolution numéro 2024-08-151 visant à adjuger à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport le contrat pour les travaux d'installation d'un ponceau en béton de 1500 mm sur le chemin Mille-Isles Ouest au montant de 75 102,84 \$, taxes en sus ;

Considérant la résolution 2024-11-225 visant l'acceptation provisoire des travaux prévus au contrat INV202407-11 ;

Considérant l'attestation de réception définitive des travaux datée du 28 octobre 2025 et déposée par monsieur Jonathan Corner, ingénieur surveillant.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la réception finale des travaux au contrat INV202407-11 et de libérer la seconde moitié de la retenue de garantie à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport selon la facture 31855 au montant de 3 609,28 \$, taxes en sus, tel que prévu au contrat intervenu avec l'entrepreneur.

ADOPTÉE.

2025-11-283

8.17 Approbation de la programmation numéro 2 du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028)

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

D'APPROUVER le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DE S'ENGAGER à déposer annuellement une mise à jour de la programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement.

DE S'ENGAGER à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE.

2025-11-284

8.18 Aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés – année 2024-2025

Considérant la Politique d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés dûment adoptée par la résolution 2016-11-282 et modifiée par la résolution 2024-10-190 ;

Considérant que l'association du chemin Hyde a déposé une demande dans le cadre de ladite politique ;

Considérant la réception de la pièce justificative nécessaire pour compléter la demande d'aide financière pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025 ;

Considérant que la demande d'aide financière répond aux critères d'admissibilité de la Politique.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCORDER une aide financière à l'association du chemin Hyde pour l'entretien et l'amélioration du chemin, tel que prescrit à la Politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés, et ce, pour l'année 2024-2025 :

Association du chemin Hyde	977,29 \$
----------------------------	-----------

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

2025-11-285

8.19 Demandes d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés – année 2025-2026

Considérant la Politique d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés dûment adoptée par la résolution 2016-11-282 et modifiée par la résolution 2024-10-190 ;

Considérant que les associations ont déposé une demande dans le cadre de ladite politique ;

Considérant la réception des pièces justificatives nécessaires pour déposer la demande d'aide financière pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2025 et le 30 septembre 2026 ;

Considérant que les demandes d'aide financière des associations de chemins privés répondent aux critères d'admissibilité de la Politique.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER les demandes d'aide financière soumises par les associations suivantes pour des travaux à effectuer entre le 1^{er} octobre 2025 et le 30 septembre 2026, tel que prescrit à la Politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés :

Association du chemin Becs-Scie Ouest	2 800,00 \$
Association du chemin Daïnova	4 951,10 \$
Association du chemin Hyde	3 433,77 \$
Association du Lac Tamaracouta (chemins Roux, Victor et Herb)	3 150,00 \$

ADOPTÉE.

2025-11-286

8.20 Démission de monsieur Éric Laroche à titre de pompier au Service de sécurité incendie

Considérant la démission de monsieur Éric Laroche occupant la fonction de pompier.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RECEVOIR la démission de monsieur Éric Laroche.

DE REMERCIER monsieur Laroche pour son service au sein de notre organisation et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès dans ses nouveaux défis.

ADOPTÉE.

2025-11-287

8.21 Demande d'aide financière au programme Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) - catégorie « attraits, activités et équipements »

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles collabore avec Conservation de la Nature Canada à la création d'une aire de conservation d'environ 250 hectares ;

Considérant que la Réserve scout Tamaracouta a constitué, par le passé, un pôle d'attraction touristique significatif pour la région et que la Municipalité souhaite contribuer au dynamisme de ce secteur ;

Considérant que la Municipalité réaffirme son engagement à positionner ce futur parc de conservation comme une destination écorécréotouristique incontournable ;

Considérant que cette demande d'aide financière vise à aménager le parc de conservation Tamaracouta, incluant la construction de nouveaux sentiers, la réhabilitation des sentiers existants et l'établissement d'un accès sécuritaire et attrayant.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gabriel Therrien, à déposer une demande d'aide financière dans la catégorie « attrait, activités et équipements » du programme Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) et à signer tout document pertinent à la demande.

DE S'ENGAGER à assumer l'ensemble des coûts d'exploitation associés au projet, et ce, pour une période minimale de cinq (5) ans.

ADOPTÉE.

2025-11-288

8.22 Demande d'aide financière au programme Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) - catégorie « études et services-conseils »

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles collabore avec Conservation de la Nature Canada à la création d'une aire de conservation d'environ 250 hectares ;

Considérant que la Réserve scout Tamaracouta a constitué, par le passé, un pôle d'attraction touristique significatif pour la région et que la Municipalité souhaite contribuer au dynamisme de ce secteur ;

Considérant que la Municipalité réaffirme son engagement à positionner ce futur parc de conservation comme une destination écorécréotouristique incontournable ;

Considérant que cette demande d'aide financière a pour objectif de réaliser le Plan directeur du parc de conservation Tamaracouta, en favorisant la collaboration avec les parties prenantes et en assurant le développement durable de son offre récréotouristique.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gabriel Therrien, à déposer une demande d'aide financière dans la catégorie « études et services-conseils » du programme Entente de partenariat

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) et à signer tout document pertinent à la demande.

ADOPTÉE.

2025-11-289

8.23 *Nomination d'une élue pour siéger sur le comité de dons de « LES TRÉSORS DU DÔME »*

Considérant qu'il y a lieu de nommer un élu pour siéger sur le comité de dons de « Les trésors du Dôme » ;

Considérant que le rôle du comité est de redistribuer les sommes amassées par la vente des objets en bon état au dôme de l'Écocentre de Gore à des organismes œuvrant sur le territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER madame Julie Léveillé conseillère, pour siéger sur le comité de dons de « Les trésors du Dôme ».

ADOPTÉE.

2025-11-290

8.24 *Nomination de représentantes du conseil au sein du Comité consultatif d'urbanisme*

Considérant le résultat de l'élection municipale 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un représentant du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la durée du mandat 2025-2029, ou jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution en ce sens.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER madame la conseillère Diane Bélair à titre de représentante du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme, pour la durée de son mandat ou jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution.

DE NOMMER madame la conseillère Julie Léveillée à titre de représentante suppléante du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme, pour la durée de son mandat ou jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution.

ADOPTÉE.

2025-11-291

8.25 *Autorisation du passage de l'événement cycliste « Coupe de l'Avenir » sur le territoire de Mille-Isles en juillet 2026*

Considérant que la Municipalité a reçu une demande du Club cycliste les Espoirs Laval, administrateurs de l'événement cycliste « Coupe de l'Avenir », d'autoriser le passage de l'événement sur le territoire de Mille-Isles en juillet 2026 ;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

Considérant que les organisateurs sont tenus d'obtenir le soutien ainsi que les autorisations requises du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de la Sûreté du Québec.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le passage de l'événement cycliste « Coupe de l'Avenir » sur le territoire de Mille-Isles au mois de juillet 2026.

ADOPTÉE.

2025-11-292

8.26 Abrogation de la résolution numéro 2025-07-172 relative à l'acquisition du lot 3 208 326 du cadastre du Québec

Considérant que, le 8 octobre 2025, le vendeur a informé la Municipalité que le terrain avait finalement été vendu à une autre personne.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ABROGER la résolution numéro 2025-07-172.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca.

2025-11-293

10. Levée de la séance

À **19 h 36**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Gabriel Therrien
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée